

Communauté de Communes

Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

7

Total votants :

56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 2 novembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 novembre 2017 à 18h30, Salle des Fêtes, rue du 11 novembre, 63250 CELLES SUR DUROLLE.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Christiane SAMSON
Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Thomas BARNERIAS
Paul PERRIN
Françoise SCHULZ

Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes : Arlette RELIER

Secrétaire de séance : Benoit GENEIX

Convention pour l'animation du réseau agricole Livradois-Forez
DÉLIBÉRATION N° 20171109-16

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Le rapporteur rappelle que le réseau Agricole a été créé en 2005 à l'initiative de 5 communautés de communes, du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez et du Conseil Départemental du Puy de Dôme. Il intervient aujourd'hui sur les Communautés de Communes Ambert Livradois-Forez et Thiers Dore et Montagne, soit 88 communes. Le réseau agricole est porté administrativement par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

L'objet principal du réseau est de mettre en œuvre les actions visant le maintien de l'activité agricole. Pour cela, il a pour mission d'animer une offre pour l'installation agricole sur le territoire des communautés de communes adhérentes, avec pour objectifs d'encourager l'émergence de projets de reprise, d'améliorer la reprenabilité des exploitations, de faire émerger les besoins du territoire face aux enjeux agricoles et de mettre en réseau les acteurs locaux. Le réseau met en œuvre toutes les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, en tenant compte du contexte de chaque communauté de communes.

Suite à la fusion, la constitution du Réseau Agricole du Livradois-Forez a évolué. Aujourd'hui, le Réseau Agricole est constitué par 3 collectivités : le Parc Livradois-Forez, la Communauté de Communes Ambert Livradois-Forez et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Compte tenu de cette évolution et de la date de fin de convention au 31 décembre 2017, il est nécessaire de renouveler la convention pour la période 2018-2020.

Au-delà des missions, la convention définit la gouvernance et le financement du Réseau. Le pilotage du réseau est assuré par un comité composé :

- du Président ou son représentant désigné des communautés de communes adhérentes,
- du Président ou son représentant désigné du Parc Livradois-Forez,
- du Président ou son représentant désigné du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Chaque membre du comité de pilotage dispose d'une voix.

Le réseau dispose d'un budget annexe au sein de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Les ressources se composent :

- des participations des communautés de communes,
- de la subvention annuelle du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,
- de la mise à disposition des moyens techniques et humains par le PNRLF,
- d'autres subventions et financements le cas échéant.

Les ressources sont issues de chaque communauté de communes, participant à part égale au budget, ainsi que des subventions sollicitées annuellement auprès des financeurs.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Approuve** la convention intitulée « Convention pour l'animation du Réseau Agricole Livradois-Forez » réunissant les 2 communautés de communes et le Parc Naturel Régional Livradois-Forez, annexée à la présente délibération,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

| | | | | | |
|-------------------------------------|------|---------------------------|---|------------------------|-----------------------|
| TOTAL VOTANTS : | 56 = | Conseillers Présents : 48 | + | Représentés : 8 | ... Non-participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : | 53 = | Pour : 52 | | Contre : 1 (B. GENEIX) | |
| Abstentions : 3 | | | | | |
| (T. DEGLON – F. LAÏD – J. MALOCHET) | | | | | |

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon